

# DES POLYVALENTS SPÉCIALISÉS

## LA JEUNESSE À PROTÉGER

### MAISON DE CONFIANCE ET DE PROTECTION DES FAMILLES



INAUGURÉE LE  
MARDI 13 OCTOBRE 2020

PAR MADAME

**MARLÈNE SCHIAPPA**

MINISTRE DÉLÉGUÉE  
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,  
CHARGÉE DE LA CITOYENNETÉ

# La confiance

## et la protection

**L**e dispositif Maison de Confiance et de Protection des Familles a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La MCPF est au cœur du réseau VIF (Violences Intra Familiale) de chaque département. Entretien avec Éric Rebuffat qui dirige la MCPF des Alpes-Maritimes.

***Parmi les brigades de Gendarmerie, certaines sont spécialisées comme la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) que vous dirigez dans les Alpes Maritimes. Elle a été intégrée au sein de la MCPF le 1<sup>er</sup> janvier dernier, quel était son rôle ?***

Cette brigade, devenue aujourd'hui Maison de Confiance et de Protection des Familles est tournée vers des actions de prévention et de sensibilisation. On intervient en milieu familial grâce au travail des Intervenants sociaux en gendarmerie (ISG), par exemple dans le cas d'un mineur fugueur afin d'éviter une récurrence, mais aussi dans les écoles, les clubs sportifs, auprès des polices municipales. Nous allons dans les écoles pour expliquer, prévenir, échanger avec les élèves et les professeurs. Nous travaillons aussi sur le cyberespace en pro-

### **ÉRIC REBUFFAT**

Adjudant-chef commandant la Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF) des Alpes Maritimes

posant un « permis Internet » qui prévient notamment du danger des addictions, du harcèlement en ligne. La BPDJ a une

autre fonction qui est la protection. Elle s'occupe d'articuler les actions de la Brigade de Protection des Familles composée de gendarmes Conseillers Techniques de Prévention de la Malveillance (CTPM), qui sont nos référents dans chaque brigade territoriale « Violences Intra-Familiales » (VIF). Nous organisons des formations internes pour que les gendarmes puissent prendre en charge les victimes de VIF. La BPDJ a été une courroie qui a permis de lier prévention et action. Grâce au travail des brigadiers durant leurs interventions ou dans leurs enquêtes, nous pouvons déceler des comportements à risque des mineurs en danger et les signaler aux ISG et associations partenaires pour mieux accompagner les victimes et leurs familles.

### ***Comment s'organise votre travail de brigade ?***

Chaque groupement qui possède une MCPF décide de son format, sa taille et donc sa localisation. Le plus souvent elle est basée au sein du groupement, mais ici dans les Alpes-Maritimes la BPDJ a quitté Nice en 2011 pour s'installer à Cagnes sur

Mer dans les locaux de l'ancienne brigade territoriale. Au total nous sommes dix, six gendarmes, deux ISG et deux personnes volontaires en Service Civique titulaires des licences en psychologie. En fait, le groupement adapte la BPDJ à son territoire pour répondre à ses domaines d'action. Il est très important de parfaitement connaître son environnement. Ici il y a des zones très variées, des reliefs difficiles d'accès et il faut tenir compte de délais d'intervention plus ou moins longs. Les publics sont différents,

les atmosphères aussi, on s'adapte. L'expérience acquise sur le terrain est primordiale. On travaille avec de nombreux partenaires comme les éducateurs spécialisés ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Le département a mis à notre disposition deux assistantes sociales, nos ISG. Les gendarmes de brigades échangent leurs renseignements avec elles et nous coordonnons note action pour leur fournir tous les éléments pour prendre en charge les victimes de la meilleure des façons.



Intervention de prévention en milieu scolaire (classe de CM2) sur les violences intrafamiliales

© Gendarmerie nationale, MOPF 06

### **Quel est le thème prioritaire pour la MCPF ?**

Les violences intrafamiliales ! C'est une priorité gouvernementale, on est immergé dans le réseau « VIF » (Violences Intra-Familiales) du département. On est écouté et on participe, par exemple, à la formation des travailleurs sociaux du département. Sous forme de détachement, on est mis à la disposition des enquêteurs pour procéder à des auditions de mineurs victimes. On travaille avec les enquêteurs des unités territoriales formés à ce type d'audition (format MÉLANIE). On prête notre concours technique pour des formations spécifiques, par exemple en direction des polices municipales dans le cadre de la prise en charge des victimes de VIF.

### **Vous vous déplacez beaucoup, notamment en milieu scolaire. C'est un vecteur important ?**

Toutes les écoles et collèges situés en zone gendarmerie du département peuvent voir passer les gendarmes de notre unité ! Plus largement ici dans les Alpes-Maritimes, en 2018, nous avons physiquement rencontré 19000 personnes. En 2020, on était présent sur un Point d'Information, Écoute Prévention (PIEP) montés dans des centres commerciaux lors des confinements engendrés par la Covid-19, mais nos actions sont aussi liées aux événements sportifs et associatifs locaux. Il faut rencontrer le public, car il est compliqué pour certains de décrocher le téléphone et de nous contacter. Tout

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
GENDARMERIE NATIONALE

GENDARMERIE NATIONALE

Maison de Confiance et de Protection des Familles

PRÉVENIR

PROTÉGER

APPUYER

COORDONNER

#AccueillirAgir

MCPF06  
GENDARMERIE

repose sur le dialogue, on ne s'impose pas dans un collège ou une école, on propose, on adapte.

**La communication est importante. Il faut faire connaître vos actions, vous travaillez avec les médias ?**

Communiquer, ça prend du temps. Il faut travailler par anticipation des fenêtres médiatiques sur les domaines qui nous intéressent. Notre but est de faire baisser les VIF, mais aussi, en amont, de les prévenir ! C'est pour cela que le travail d'une telle structure doit être expliqué, relayé, diffusé.

**La BPDJ a évolué en MCPF. Quelle est la teneur de cette évolution ?**

Il y a eu à l'échelle nationale une mise en place de Maisons de Confiance et de Protection de la Famille (MCPF) depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Le but est de rendre le dispositif gendarmerie de lutte contre les VIF encore plus lisible. La MCPF coordonne pour cela au niveau du département toutes nos structures opérationnelles : Brigades de protection des familles (BPF) et unités territoriales amenées à prendre en charge des victimes telles que les PSIG ou le CORG par exemple.

La mise en place de cette entité amène des changements : La MCPF est encore plus impliquée dans la gestion des victimes de violences intrafamiliales majeures et mineures. Elle organise notamment la délivrance d'une formation spécifique sur la prise en charge des victimes. Nous

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
Gendarmerie Nationale

**GENDARMERIE NATIONALE**

**Maison de Confiance et de Protection des Familles**

Addictions entrant dans le champ pénal  
Personnes en situation de handicap  
Discriminations, le racisme et l'antisémitisme  
Appuyer Usages numériques à risque  
Victimes et co-victimes des violences intrafamiliales  
Prévention de la radicalisation  
Coordonner et animer  
Violences intrafamiliales Seniors  
Protéger Prévenir  
Jeunesse

**Maison de Confiance et de Protection des Familles**  
**MCPF06**  
**GENDARMERIE**

**#AccueillirAgir**

2021

réalisons actuellement un audit local des brigades territoriales sur cette question.

Le but est d'améliorer encore la prise en compte des victimes de VIF.

### MAISONS DE CONFIANCE ET DE PROTECTION DES FAMILLES (MCPF), une unité d'appui et de coordination

Les unités territoriales, en raison de leur ancrage local et de leur proximité avec la population, demeurent des maillons essentiels dans la détection des situations difficiles, l'intervention au domicile ou bien encore la réalisation des premiers actes d'enquête.

Toutefois, en raison de la diversité des missions, leur action nécessite d'être soutenue dans le temps. La création des Maisons de Confiance et de Protection des Familles permet de répondre à ce besoin.

Les MCPF sont des unités conçues pour développer une action globale et sur le long terme de la problématique (approche globale et consolidée) : prévention primaire et spécialisée, accompagnement, appui à l'enquête, prévention de la récidive, suivi étroit des victimes dans la durée.

Les MCPF ont ainsi vocation à poursuivre et coordonner le travail préventif en se focalisant sur les violences intrafamiliales, les discriminations, la prévention de la radicalisation, les addictions et les usages numériques à risque, en cohérence avec les offres de service délivrées par les multiples partenaires de la gendarmerie – soit différentes atteintes à la citoyenneté.

Un point d'entrée unique au service des victimes et des partenaires.

Si la gendarmerie s'efforce de prévenir, protéger et assurer le traitement judiciaire des affaires portées à sa connaissance, elle ne peut agir seule. Être efficace exige des réponses adaptées en matière d'accompagnement psychologique,

social, matériel et donc une approche partenariale et coordonnée.

Les MCPF accueilleront naturellement les intervenants sociaux en gendarmerie, dont l'action complémentaire est pleinement reconnue des acteurs de terrain et dont le développement du réseau constituée une priorité gouvernementale, portée notamment par la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance 2020-2024.

Cette démarche partenariale est au cœur de ce projet des MCPF. Les associations d'aide aux victimes ont été étroitement associées à la recherche d'une appellation suffisamment ouverte et porteuse de sens, et c'est en lien avec elles que le nom de « Maison de Confiance et de Protection des Familles – MCPF » a été retenu.

